

## RAPPORT de la Commission de gestion sur la gestion communale pour l'exercice 2017

---

Vallorbe, le 31 mai 2018

Au conseil communal de et à  
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion (ci-après : la CG), composée de Mesdames Lauranne BRECHON, Anne ROCCA, et de Messieurs Italo FACCHINETTI, Joël JEANMONOD, Alain KOLLY (Président), Alain KÜNZLER, Johann MANGE, Robert SIMONET et Luc-Olivier STRAMKE (Rapporteur) s'est réunie les 22, 28 et 29 mai 2018 afin d'examiner le rapport de gestion et les comptes communaux pour l'année 2017. Madame Lauranne BRECHON et Monsieur Luc-Olivier STRAMKE étaient excusés pour les séances des 22 et 29 mai, Monsieur Italo FACCHINETTI le 29 mai.

Le 28 mai 2018, la CG a rencontré la Municipalité, en la personne de MM. Stéphane COSTANTINI, Syndic, et Luigi FIORITO, Municipal en charge de la voirie et la sécurité municipale. Nous les remercions d'avoir répondu aux questions préparées par la CG lors de sa séance de travail.

La CG constate que le document présenté par la municipalité sous forme du rapport de gestion et des comptes communaux 2017 est d'une excellente qualité, tant au niveau des renseignements fournis que dans sa présentation, détaillant clairement les variations significatives par rapport au budget.

### **1 ADMINISTRATION COMMUNALE**

#### **10 Autorités**

##### **101 Conseil communal, communications**

Il est relevé en page 3 que la déchetterie a été dotée de caméras de vidéosurveillance, ce sur quoi la CG s'est penchée en séance. Il ressort des réponses de la Municipalité que la vidéosurveillance donne pleine et entière satisfaction : la plaque des véhicules est identifiée et permet d'éviter toute contestation. Ce système permet également un suivi des différents passages, notamment des entreprises qui déposent leurs déchets, et des contrôles aléatoires. Cela permet également au responsable du site de surveiller les comportements frauduleux en cas de grande affluence. Ce dernier ne peut pas enregistrer les images, mais seulement les consulter. Dans un cas de vol de déchet, la vidéosurveillance a également permis de fournir des images à la gendarmerie afin de faire avancer l'enquête. Cette surveillance est même active de nuit, par le biais de caméras à infrarouge. Concernant la protection des données (LPD), M. FIORITO rappelle que les données sont disponibles quatre jours, puis effacées automatiquement, sachant qu'il s'agit pour la déchetterie de domaine privé. Pour rappel, ces aménagements avaient été financés suite à un préavis (agrandissement de la gravière).

## **102 Municipalité, faits marquants**

### ***Sports et loisirs de Vallorbe SA***

Création de la société « Sports et loisirs de Vallorbe SA » qui réunit sous une même entité la Coopérative de la Patinoire des 3 vallons et l'Association des Amis de la Piscine de Vallorbe.

## **11 Administration**

### **111 Administration générale / Ressources humaines**

Au 31 décembre 2017 le nombre d'employés est de 34.1 équivalents plein temps, répartis de la manière suivante :

- 10.1 à la voirie ;
- 6.2 à l'administration ;
- 5.8 au service des forêts ;
- 4 aux services techniques ;
- 4 au service des bâtiments ;
- 4 à la Police administrative.

## **16 Tourisme**

La CG se réjouit de la forte augmentation de fréquentation des Grottes ainsi que les travaux de remise en état du chemin pédestre des gorges de l'Orbe.

## **2 FINANCES**

La CG souligne que la marge d'autofinancement dégagée par les comptes 2017 est de **CHF 3'343'777.17**, soit **17.12% des revenus**.

### **Page 22, Prestations financières en faveur des sociétés et groupements**

La Commune a fait l'acquisition de toiles de l'artiste Félix GROBETY. Ce dernier en a peint des dizaines qui représentent Vallorbe à diverses périodes au cours de son existence. La Municipalité met un point d'honneur à les acquérir, ne serait-ce que pour savoir où elles sont et éviter les pertes. Il s'agit d'une part de notre patrimoine qu'il s'agit de préserver. Les toiles sont actuellement conservées aux archives ; les mettre en valeur dans un bâtiment communal n'est pas une priorité pour le moment.

## **3 DOMAINES ET BÂTIMENTS**

### **32 Forêts et Pâturages**

Le 21 octobre 2017, la CG a eu l'occasion de visiter une partie de nos forêts et pâturages, et les refuges de Seignegeret et du Beboux ainsi que de profiter d'un excellent papet Vaudois à la Combe Barathoux, accompagnée de M. Ch. SCHWERZMANN (Municipal) et D. FAVRE (Garde Forestier). La CG les remercie et se réjouit de la bonne tenue de nos refuges, forêts et pâturages.

### **327 Hangar à plaquettes**

L'activité a été faible, La surface inoccupée a été louée à une entreprise privée, avec un bail renouvelable tous les six mois. Lors de la mise en place du chauffage au Collège, la totalité de la surface du hangar sera utilisée uniquement par la commune.

## **4 TRAVAUX**

### **410 Bureau technique**

#### **Contrôle des citernes**

La Commune a l'obligation d'avoir la vue d'ensemble des systèmes installés. Le bureau technique assure un suivi en invitant les propriétaires à faire effectuer les contrôles. La responsabilité en cas de non-respect des normes incombe pleinement au propriétaire de la citerne.

#### **Autres activités du bureau technique**

Le bureau technique a assisté à deux audiences de la Cour de droit administratif et public. Ces audiences concernaient deux dossiers dans lesquelles la Municipalité est impliquée en tant qu'autorité décisionnelle. M. COSTANTINI rappelle qu'à l'heure actuelle, les autorités communales font face à une augmentation de demandes émanant d'avocats et des procédures, ce qui engendre des frais juridiques pour la Commune également.

### **46 Réseau égouts et épuration**

#### **STEP**

La CG s'est montrée critique sur l'excédent d'eaux claires, une problématique déjà soulevée par le passé. De l'avis de la Municipalité, la sensibilisation des entreprises privées fonctionne bien. Elle les incite également à utiliser des systèmes alternatifs de refroidissement (notamment en circuit fermé). L'autre pan de la problématique est celui de la mise en séparatif de la Commune, qu'on peut à l'heure actuelle évaluer à environ 50% du réseau. La mise en séparatif est systématique dans les nouveaux quartiers, mais également lorsqu'une rue est rénovée. Après cette rénovation, les privés ont cinq ans pour se mettre en conformité.

Vallorbe n'est pas mauvaise élève en la matière, elle agit comme beaucoup d'autres communes, en programmant la mise en séparatif au fur et à mesure. La Municipalité rappelle enfin que le rejet direct d'eaux usées à la rivière n'existe en principe plus à Vallorbe.

En parallèle, la recherche des eaux-parasites se poursuit, à savoir d'éventuelles eaux propres de ruisseaux, non-polluées, qui peuvent infiltrer les canalisations et « *parasiter* » les eaux usées. Ce problème est flagrant lorsque l'on observe l'activité du réseau la nuit.

## **8 SERVICES INDUSTRIELS**

### **81 Service des eaux**

#### **Réservoir**

Selon la Municipalité, l'origine de la perte d'eau importante du réservoir est connue. Les failles sont visibles au nettoyage, mais il est impossible de les colmater, en raison de la vétusté du matériau.

Un projet de construction d'un nouveau réservoir, qui se situera dans le quartier de Poimbeuf devrait voir le jour lors de la prochaine législature.

### **Qualité de l'eau / analyses**

Lors de chaque contrôle de qualité des eaux par le Laboratoire cantonal afin de mesurer le degré de pollution, des échantillons sont prélevés à la sortie de la source, puis à différents points de la Commune. C'est ensuite sur la base de ces analyses que le Laboratoire indique à la Commune si elle a le droit de continuer de distribuer de l'eau ou pas. Cette interdiction peut se faire par secteurs. Le seul échantillonnage négatif de l'année a donné lieu à de nouveaux prélèvements, qui se sont révélés, eux, conformes. En réalité, il y a plus souvent de fausses alertes qu'une réelle contamination des eaux.

Au vu de ce qui précède et se basant sur le rapport de gestion et comptes communaux année 2017, la Commission de gestion vous recommande, à l'unanimité de ses membres, de voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE**

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion communale de l'année 2017,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. Le rapport de gestion est adopté.
2. Il est donné décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA COMMISSION :

Le Président

Alain KOLLY



Le Rapporteur

Luc-Olivier STRAMKE

